



**Délibération n°2024-157**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
(Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024)**

Date de convocation : 20/09/2024  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de délégués présents : 25  
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents titulaires** : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

**Absents ou excusés** : Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOURTEROT Josiane

**Pouvoirs** : Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à M. LABERNADIE Patrick  
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie  
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel  
M. MONGAUGÉ Jean-Luc donne pouvoir à M. DESSEIN Michaël  
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. AUSSANT Claude

**Secrétaire de séance** : M. DESSEIN Michaël

**OBJET** : CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU  
A LA LABELLISATION « TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE »

**RAPPORTEUR** : Jean-Paul CASAUBON, Président

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau ne se trouve pas dans l'obligation de porter un Plan Climat Air Climat Energie Territorial (PCAET) sur son territoire au vu de sa population (inférieure à 20 000 habitants). Elle ne s'est pas non plus inscrite dans une labellisation Territoire à Energie Positive (TEPOS) au vu de la complexité des démarches et des actions à entreprendre. Pour autant, il est proposé de valoriser les actions engagées en matière de biodiversité via une labellisation « Territoire engagé pour la Nature ».

Il s'agit d'une démarche volontariste consistant à formaliser un plan d'actions dédié à la biodiversité. Cette reconnaissance nationale, d'une durée de 3 ans, permettra de valoriser les politiques environnementales de la collectivité. Un minimum de 3 actions devra être engagé (au maximum 6 actions), dont une action portera sur la mobilisation citoyenne.

Au printemps 2024, deux ateliers de construction de ce plan d'actions ont été organisés en partenariat avec le CPIE Béarn. Ces ateliers ont regroupé une quarantaine de participants à chaque fois, des partenaires institutionnels mais également des associations locales ou des entreprises engagées localement.

Ces ateliers ont permis d'aboutir au plan d'actions suivant :

- Action 1 : Aménagement et valorisation de la véloroute/voie verte
- Action 2 : Réalisation d'un inventaire des zones humides sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau
- Action 3 : Gestion concertée des zones humides de la vallée du Soussoueu
- Action 4 : Restauration d'un corridor alluvial et d'un habitat d'écrevisses à pattes blanches
- Action 5 : Opération de lutte contre la renouée du japon sur le gave d'Ossau

- Fiche action mobilisation (plusieurs actions possibles) : Organisation du Pic-Vert Festival, Travail avec le Conseil Intercommunal des Jeunes et l'ALSH sur des actions en matière de biodiversité, Actions de valorisation du ciel étoilé (diagnostics en marchant, soirées à thèmes...).

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

**ADOPTE** le présent rapport ;

**APPROUVE** la candidature de la communauté de communes au dispositif « Territoire engagé pour la Nature » ;

**APPROUVE** le plan d'actions présenté précédemment ;

**AUTORISE** le Président à signer les actes et pièces relatifs à ce dossier et à solliciter des financements pour la mise en œuvre de ces actions.

Le Président,



Jean-Paul CASAUBON

